

La Maire de Malakoff, Jacqueline BELHOMME, signe un arrêté anti mise à la rue

La crise économique et sociale, amplifiée par la pandémie de Covid-19 et l'agression russe en Ukraine, plonge un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants dans la précarité en France. Alors que le Président de la République avait pris l'engagement de ne plus laisser personne à la rue, nous comptons encore 4 millions de mal-logés et quatorze millions de personnes fragilisées par la crise du logement.

L'Etat a refusé de prolonger au-delà du 31 mars la trêve hivernale, faisant peser une lourde menace sur des ménages qui, de plus en plus, sont contraintes de renoncer à des dépenses essentielles. Dans le même temps, l'Etat déserte ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence et laisse trop de communes s'affranchir de leurs obligations légales.

Dans ces conditions, la Maire de Malakoff, Jacqueline BELHOMME, a pris la décision de signer un nouvel arrêté anti mise à la rue, afin que des solutions d'hébergement ou de relogement soit proposées aux personnes de bonne foi en cas d'expulsion. Cette disposition est d'ailleurs conforme à la législation en vigueur mais n'est pas suffisamment respectée.

Cet arrêté s'inscrit dans l'engagement continu de Malakoff en faveur du droit au logement et du respect de la dignité de chacune et chacun. Malakoff, ville-amie des enfants et partenaire de l'UNICEF, s'attache également à protéger les enfants contre la violence sociale que représente une expulsion et à faire respecter leurs droits.

Il revient à l'Etat de prendre enfin la mesure de la crise du logement en Île-de-France et dans l'ensemble des zones tendues de notre pays.

Contact presse : Frédéric SIRE, directeur de cabinet – 06.27.15.47.22

www.malakoff.fr/

www.facebook.com/villedemalakoff/

<https://twitter.com/villedemalakoff>